

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 23 MAI 2023 -

DÉCISION N° 23 - 04 - 023

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 26 avril 2023 s'est réuni le mardi 23 mai 2023 à partir de 14 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusé :

- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)

Décision 2 : L'attribution du marché de maintenance des infrastructures des faisceaux hertziens.

En 2018, il a été décidé de déployer un nouveau réseau d'infrastructure de type faisceau hertzien, en remplacement de celui précédemment en place ainsi que les équipements réseaux nécessaires à l'administration et à l'exploitation des réseaux d'infrastructure, propriétaires et opérés.

A l'issue de cette phase de déploiement, il a été mis en œuvre une phase de maintenance des équipements déployés.

Les actuels réseaux d'infrastructure ont pour vocation d'interconnecter la direction départementale CDIS, à l'ensemble des sites du SDIS de la Loire ou de ses partenaires :

- les sièges de compagnie et leurs centres de secours ;
- le site de repli de Roanne également centre de secours ;
- les SAMU Sud et Nord ;

- la Préfecture ;
- les concentrateurs secondaires du Guizay et de l'Hôtel de Police pour l'accès à l'INPT (ANTARES) ;
- autres.

Conformément au règlement de la consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

1. **Prix** (pondération : 60 %)

2. **Valeur technique** (pondération : 40%), évaluée en prenant en compte :

- la description des moyens matériels permettant de palier à toute carence du stock de dépannage du SDIS : 5 points.

- la description des moyens matériels et humains mobilisables lors d'une intervention sur site : 10 points.

- la description des moyens techniques pour suivre et déclarer les incidents : 5 points.

- la description des moyens de télémaintenance et assistance téléphonique 24H/24 7j/7 : 10 points.

- les dispositions de sécurité employées lors des interventions sur site ou lors des maintenances préventives : 5 points.

- la qualité et exhaustivité du compte-rendu d'intervention : 5 points.

La commission d'appel d'offres, réunie le 23 mai 2023 a examiné ce dossier à l'aide du rapport d'analyse des offres fourni par les services techniques.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 23 mai 2023 attribuant le marché de maintenance des infrastructures des faisceaux hertziens à l'entreprise **MAINTEL SUD-EST (Axians Maintenance Infrast Centre Est)** sise 200 rue du beaujolais, ZA des Folliouses - 01700 MIRIBEL.

Article 2 :

La Présidente est autorisée à signer toutes les pièces du marché sous réserve de la production des attestations fiscales et sociales requises.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE